



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

HLM

Question écrite n° 4777

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la situation de la cité Maurice-Thorez à Dugny. En effet, depuis plusieurs mois, l'ODHLM et les habitants ont entrepris le travail de concertation obligatoire pour toute réhabilitation. Pour concrétiser cette opération, il est maintenant impératif de mobiliser les financements nécessaires. Le conseil général de Seine-Saint-Denis a voté une subvention de 3 811 225,43 EUR. L'aide du conseil régional est acquise si l'opération est financée par l'Etat. Pour concrétiser cette réhabilitation, il ne manque plus que l'engagement de l'Etat par l'affectation d'une subvention dite PALULOS. Lors du discours au congrès de l'union HLM, il a fixé la réhabilitation comme étant un axe majeur de sa politique. Elle lui demande donc d'affecter les crédits PALULOS nécessaires à la poursuite de la réhabilitation de la cité Thorez de Dugny.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention du ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur la cité Maurice-Thorez à Dugny et demande d'affecter les crédits PALULOS nécessaires à la poursuite de la réhabilitation de cette cité. Si accroître l'offre nouvelle de logements sociaux est indispensable pour faire face à la persistance de besoins non satisfaits, favoriser la gestion patrimoniale du parc existant est aussi un axe majeur de la politique du logement. Le maintien d'un parc de logements sociaux en bon état est en effet nécessaire pour répondre aux besoins des 600 000 familles qui emménagent chaque année dans le parc HLM existant. A cet effet, le budget 2003 du ministère consacre un effort particulièrement important pour le parc social. La ligne budgétaire dite « fongible », qui permet de subventionner la construction neuve et la réhabilitation, bénéficie d'une augmentation de son montant en passant de 459,15 millions d'euros en 2002, à 474 millions d'euros en 2003. Cette dotation permettra la réalisation effective de 54 000 logements en 2003 et la réhabilitation de 100 000 logements, soit une augmentation de 15 % par rapport à la loi de finances initiale 2002. Par ailleurs, dans le souci de faire face à ces besoins de réhabilitation patents et urgents, les contraintes de répartition des crédits de l'Etat entre la production neuve et la réhabilitation qui s'appliquaient en 2001 et 2002 sur les crédits PALULOS ont été desserrées. Concernant l'opération de la cité Maurice-Thorez qui est située en ZUS, elle pourra dans le cadre d'un projet global solliciter des financements auprès du guichet unique que le Gouvernement mettra en place en 2003.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4777

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2002, page 3665

Réponse publiée le : 20 janvier 2003, page 369